ORViFF

Observatoire Réunionnais des Violences Faites aux Femmes

Tableau de bord des violences au sein du couple à La Réunion

Indicateurs 2024

Publié 21 janvier 2026

CR·CSUR

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Liberté Égalité Fraternité
Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de La Réunion

Cofinancé par L'Union européenne

INTRODUCTION

Le tableau de bord élaboré par l'Observatoire réunionnais des violences faites aux femmes a pour objectif de fournir un éclairage quantitatif, structuré et actualisé sur la situation des violences faites aux femmes à La Réunion. Conçu comme un outil de référence, il offre une vue d'ensemble des dynamiques à l'œuvre et s'adresse à l'ensemble des acteurs institutionnels et de terrain engagés auprès des victimes, afin de soutenir une meilleure compréhension des réalités territoriales.

Évolutif par nature, ce tableau de bord a vocation à s'enrichir au fil du temps, au gré des nouveaux dispositifs de prise en charge et de la consolidation d'indicateurs élaborés en partenariat avec les institutions et associations concernées. Il vise ainsi à suivre l'évolution du phénomène des violences faites aux femmes et à contribuer à l'évaluation de l'impact des actions menées sur le territoire.

Les champs d'observation

Les objectifs principaux du tableau de bord sont les suivants :

- observer et analyser les évolutions du phénomène sur le territoire réunionnais ;
- rassembler et présenter de manière synthétique des données récentes issues de sources multiples concernant les violences faites aux femmes au sein du couple ;
- proposer un panorama actualisé de la situation et une rétrospective des dispositifs déployés pour renforcer l'action collective contre les violences intrafamiliales ;
- qualifier le phénomène afin d'éclairer la conception, la mise en œuvre et l'ajustement des politiques publiques.

Il s'agit également de valoriser les initiatives innovantes portées sur le territoire, témoignant de la mobilisation conjointe des institutions publiques et du tissu associatif pour endiguer durablement ces violences.

Le tableau de bord 2024 s'articule autour de cinq axes structurants de la lutte contre les violences au sein du couple :

1. écoute, prise en charge et accompagnement des femmes victimes ;
2. révélation des faits aux forces de sécurité intérieure ;
3. protection et sécurisation des victimes ;
4. mise à l'abri ;
5. accompagnement des auteurs de violences.

Les champs d'observation

Cette édition 2025 porte exclusivement sur la situation des violences au sein du couple à La Réunion en 2024. Cet axe d'observation, suivi par l'Observatoire depuis sa création en 2014, bénéficie de partenariats solides permettant une exploitation complète et fiable des données, ainsi qu'une lecture rétrospective sur dix années d'action publique et associative. Les indicateurs mobilisés sont collectés de manière régulière, trimestrielle et/ou annuelle, auprès des partenaires institutionnels et associatifs habituels (forces de sécurité intérieure, tribunaux judiciaires, associations LEAO et Accueil de jour, DRDFE, etc.). Certaines données ont fait l'objet de sollicitations spécifiques en raison d'interruptions de collecte depuis la publication du tableau de bord 2022. D'autres proviennent de sources statistiques nationales. L'ensemble du tableau de bord porte prioritairement sur les violences conjugales, champ historiquement investi par l'ORViFF.

INTRODUCTION

La notion de “violence” renvoie ici à toute atteinte au droit fondamental de vivre en sécurité, à la dignité et à l’intégrité de la personne. La notion de “couple” comprend les relations intimes unissant deux personnes, de même sexe ou de sexe différent, qu’elles soient actuelles ou passées, cohabitantes ou non. La loi du 4 avril 2006 intègre explicitement les situations de mariage, de PACS et de concubinage.
Dans l’ensemble du tableau de bord, les termes “violences au sein du couple”, “violences faites aux femmes en situation de couple” et “violences conjugales” seront utilisés de manière interchangeable pour désigner le phénomène observé.

Ce tableau de bord de la situation des violences au sein du couple à La Réunion en 2024 est un outil complémentaire aux autres publications existantes comportant des indicateurs locaux et/ou nationaux tels que :

- L’étude annuelle sur les morts violentes au sein du couple, publiée chaque année par la Délégation aux victimes (DAV) du ministère de l’Intérieur depuis 2006 ;
- Les bulletins statistiques et les bulletins d’informations réguliers des services statistiques du ministère de l’Intérieur et du ministère de la Justice ;
- La lettre de l’Observatoire national des violences faites aux femmes, publiée chaque année par la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) ;
- L’enquête « Violences et rapports de genre » (Virage), menée par l’Institut national des études démographiques (Ined) en 2015 en France métropolitaine et en 2018 dans les Outre-mer (La Réunion, Guadeloupe et Martinique).

La méthodologie

L’ORVIFF définit et analyse des indicateurs de prise en charge et de protection des femmes victimes de violences. Ces indicateurs sont collectés auprès d’acteurs institutionnels et associatifs relevant de divers champs d’activité.

D’autres données sont extraites des publications nationales susmentionnées.

Les données portent sur l’année 2024. Selon les dispositifs, les données peuvent être collectées de façon mensuelle, trimestrielle voire semestrielle. Néanmoins, lorsqu’il n’a pas été possible d’obtenir des indicateurs faisant état de la situation en 2024, ce sont celles de l’année n-1 qui sont communiquées.

INTRODUCTION

Morts violentes au sein du couple à La Réunion

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	**2024**
Nombre de femmes victimes de morts violentes au sein du couple à La Réunion	2	4	4	4	0	0	3	3	0	**3**
Evolution		↗	=	=	↘	=	↗	=	↘	↗
Nombre de femmes victimes de morts violentes au sein du couple en France	115	109	109	121	146	102	122	118	96	107
Totaux des victimes de morts violentes au sein du couple France	136	138	125	149	173	125	143	145	119	**138**
Évolution		↗	↘	↗	↗	↘	↗	↗	↘	↗

L'Étude nationale des morts violentes au sein du couple constitue un outil essentiel pour appréhender l'évolution des homicides intrafamiliaux, notamment les féminicides. En 2024, 138 personnes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire. La répartition par sexe met en évidence une surreprésentation des femmes : 107 victimes féminines ont été recensées, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2023, tandis que 31 victimes masculines ont été enregistrées, représentant une hausse de 35 % sur la même période.
Dans 90 % des cas, les faits se déroulent au domicile du couple, de la victime ou de l'auteur. Par ailleurs, sept mineurs ont perdu la vie en tant que victimes collatérales. Les données indiquent également que 80 % des auteurs sont de sexe masculin.
La situation observée à La Réunion s'inscrit dans cette tendance nationale : trois homicides conjugaux y ont été enregistrés en 2024, alors qu'aucun décès de ce type n'avait été rapporté en 2023.

Source : Ministère de l'intérieur, Délégation aux victimes, Étude nationale des morts violentes au sein du couple (2015 à 2024)

Cofinancé par L'Union européenne

ORVIFF, 6 rue des messageries - Saint Denis
0262 40 74 35 - orviff@reunion.pref.gouv.fr - www.orviff.re

Les violences au sein du couple à La Réunion
Chiffres clefs - 2024

3 féminicides

2524 femmes victimes de violences accompagnées par les associations réunionnaises toutes confondues

En moyenne **10** femmes se rendent chaque jour en commissariat de police et gendarmerie pour énoncer des faits de violences conjugales

en moyenne **16,35** Interventions VIF chaque jour par les forces de l'ordre

148 Téléphones Grave Danger attribués

16 Bracelets Anti Rapprochement prononcés

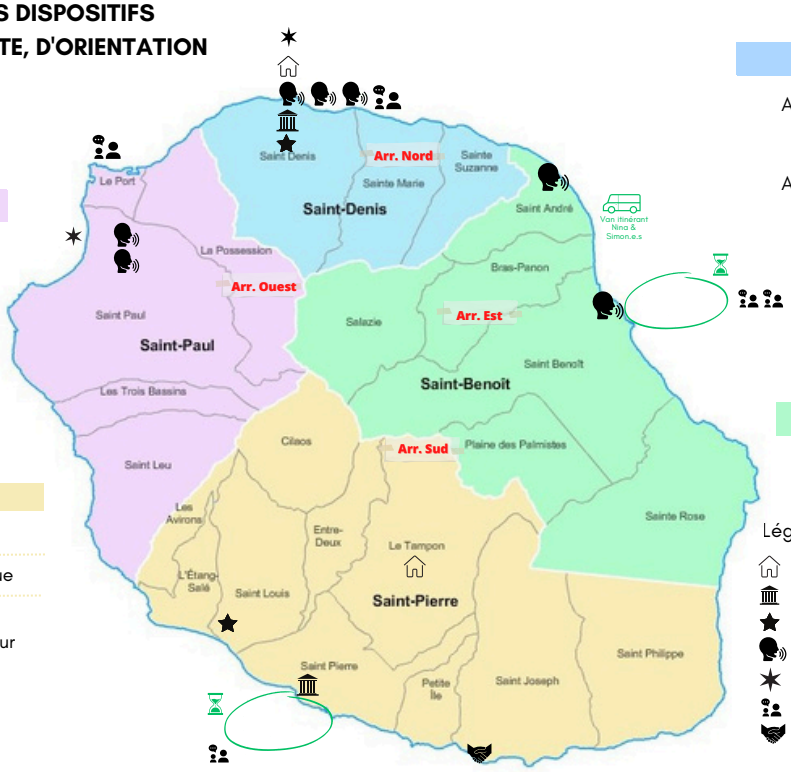
55 Ordonnances de protection prononcées

Cofinancé par L'Union européenne

ORVIFF, 6 rue des messageries - Saint Denis
0262 40 74 35 - orviff@reunion.pref.gouv.fr - www.orviff.re

1 Écoute et prise en charge des femmes victimes

CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE, D'ORIENTATION ET D'ALLER-VERS



Arrondissement Ouest

Réseau VIF	LEAO
Gard lespoir	Autres permanences associatives

Arrondissement Sud

Planning familial	EVARS
ARAJUFA	Aide Juridique
Femmes des Hauts, Femmes d'Outre-Mer	Accueil de jour

Arrondissement Nord

AMAFAR-EPE	Accueil de jour
ARIV CEVIF AMAFAR-EPE	LEAO
ARAJUFA	Aide Juridique
ARPSH	EVARS
EPA	Autres permanences associatives

Arrondissement Est

Femmes Solid'Air ! AFECT	LEAO

Légende

- Accueils de jour
- Association pour l'accompagnement juridique
- Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS)
- Lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation
- Permanences associatives MFME
- Autres permanences associatives
- Points d'accueil d'écoute et d'orientation Les Terrass

Un réseau associatif identifié et mobilisé : lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation (LEAO) et accueils de jour

Sept associations LEAO assurent, du lundi au vendredi, des permanences d'information, d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences : 3 dans le Nord (CEVIF, ARIV, AMAFAR-EPE), 2 dans l'Est (AFECT, Femmes Solid'Air !), 1 dans l'Ouest (Réseau VIF) et 1 dans le Sud (Planning Familial 974 qui intervient également dans l'Ouest).

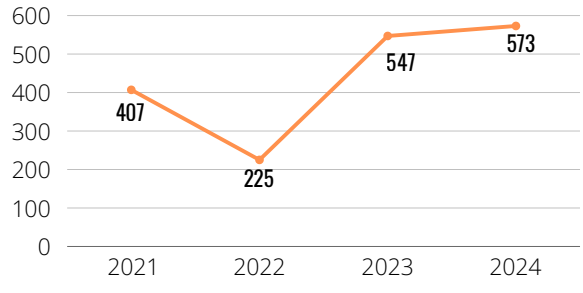
En 2024, les LEAO ont accueillies 2206 personnes dont 1698 victimes de violences. Parmi elles, 1314 sont des femmes victimes de violences au sein du couple.

L'accueil de jour est un dispositif dédié aux femmes victimes de violences conjugales visant à prévenir les situations d'urgence et à préparer leur départ du domicile. Il est porté par deux associations, situées à Saint-Denis (AMAFAR-EPE) et au Tampon (Femmes des Hauts Femmes d'Outre-mer), qui proposent aux victimes durant la journée, du lundi au vendredi, sans rendez-vous, un accueil, une information sur leurs droits et les dispositifs d'aide ains qu'une orientation.

Sources : LEAO et accueils de jour, année 2024

Les accueils de jours ont reçu 573 victimes de violences au sein du couple, au cours de l'année 2024.

Évolution du nombre de femmes victimes reçues par les deux associations "accueil de jour" (2021-2024)



En 2024, les 7 LEAO et les 2 accueils de jour ont accueilli 1887 femmes victimes de violences au sein du couple lesquelles ont bénéficié de soutien et d'accompagnements d'ordre administratif, juridique, psychologique et/ou social.

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

ORVIFF, 6 rue des messageries - Saint Denis
0262 40 74 35 - orviff@reunion.pref.gouv.fr - www.orviff.re

1 Ecoute et prise en charge des femmes victimes

Deux nouvelles associations de prise en charge des victimes de violences référencées

En 2024, la Direction Régionale aux droits des Femmes et à l'Égalité a financé deux nouvelles associations sur le champ de la prise en charge et l'orientation des femmes victimes de violences au sein du couple.

ASSOCIATION GARD LESPOIR

Association de loi 1901, Gard Lespoir est une structure basée dans le nord ouest de l'île, au Port. Cette association a pour but de :

- lutter contre toutes formes de violences physiques, morales, psychologiques faites aux femmes, aux enfants, aux familles et la mise en place des mesures d'accompagnement diverses, comme les démarches d'insertion sociale et professionnelle ;
- sensibiliser dans les collèges et les lycées à la problématiques des violences intrafamiliales et leurs conséquences ainsi qu'organiser de manifestations en faveur des victimes de violences;
- apporter une aide aux familles victimes les plus démunies (précarité);
- développer l'entraide et la solidarité, soutenir les femmes et les familles, les valoriser dans divers domaines.

Au cours de l'année 2024, l'association Gard Lespoir a accueilli au total 221 personnes. Parmi elles, 60 femmes se sont orientées vers l'association en tant que victimes de violences, dont 48 femmes victimes de violences conjugales.

L'ASSOCIATION ÉCOUTE-MOI PROTÈGE MOI AIDE MOI (EPA)

Écoute-moi Protège Moi Aide moi (EPA) est une association de loi 1901 ayant pour mission première d'être porte-parole des enfants à La Réunion et dans l'Océan Indien et de défendre l'intégrité et la dignité de chaque enfant notamment dans sa famille. Elle accueille et conseille également les enfants victimes de toutes formes de maltraitance et d'exploitation.

Sur le volet des violences au sein du couple, l'association EPA soutient et défend les familles victimes de violences intra familiales en les accompagnant vers les structures compétentes et en leur apportant une aide morale et matérielle.

Au cours de l'année 2024, l'association EPA a accueilli au total 416 personnes. Parmi elles, 379 femmes se sont orientées vers l'association en tant que victimes de violences, dont 52 femmes victimes de violences conjugales.

Au total ces deux associations ont accueilli 637 personnes dont 439 femmes victimes de violences. Parmi ces 439 femmes, 23% sont victimes de violences dans le couple.

La permanence d'écoute, d'accueil et d'orientation des victimes (PEAO) au centre commercial "les Terrass" à Saint Joseph : un dispositif d'aller vers pour assurer le dernier kilomètre auprès des victimes isolées

Développé lors du premier confinement, les permanences associatives en centre commercial se sont récemment pérennisées dans une logique « d'aller vers » un public plus vulnérable car isolé des grands centres administratifs en vue de leur permettre d'accéder aux dispositifs d'aide. Deux espaces d'accueil et d'écoute s'étaient installés à La Réunion : un dans l'Est (Saint-Benoit) et un dans le Sud (Saint-Joseph).

En 2021, ces deux espaces ont accueillies près de 5 416 personnes et la majorité ont été orientées vers une aide psychologique (84%). Parmi les personnes accueillies, 69% d'entre elles sont des femmes.

En 2024, l'espace de Saint-Joseph s'est maintenu au centre commercial « Les Terass », accueillant le public 5 jours par semaine. Les permanences sont assurées par les associations CEVIF, Gard Lespoir, Handicap solid'air et Planning Familial 974 qui sont en capacité de délivrer : accueil/écoute/orientation, sensibilisation, dépistage et prévention sur les violences, soutien et renforcement des compétences psychosociales.

En 2024, 190 personnes ont été accueillies dont 136 femmes (71%).

L'expérimentation du van "Nina & Simone" : un dispositif mobile itinérant

Le modèle itinérant des dispositifs « d'aller vers » complète les permanences hors les murs. Il cible particulièrement les zones isolées des territoires, avec des initiatives adaptées aux spécificités du territoire, de ses habitants et des acteurs engagés sur ces thématiques.
Ce dispositif s'inspire du van « En voiture Nina et Simon.e.s », lancé en 2020 dans les Hauts-de-France et dédié à l'égalité.

Sur le territoire de La Réunion, le van « Nina & Simon.e.s» vise à créer un espace expérimental d'accueil, d'écoute et d'orientation, facilitant l'accès à l'information et à l'accompagnement tout en réduisant les contraintes liées à l'isolement géographique. Inauguré le 25 novembre 2023, ce dispositif est animé par l'association AFECT et déployé dans l'Est de l'île.

Lors de ses permanences itinérantes, le van s'installe dans différents lieux pour accueillir le public.
Deux membres de l'équipe accompagnent les personnes dans leurs démarches administratives et numériques afin de garantir l'accès aux droits. Ils assurent également une orientation et un suivi adapté aux besoins des publics les plus éloignés des structures existantes.

NINA & SIMON.E.S
info · écoute · conseil

En 2024,

1083

personnes ont été reçues et ont pu bénéficier d'un primo accueil et/ou d'un accompagnement

Parmi ces personnes :

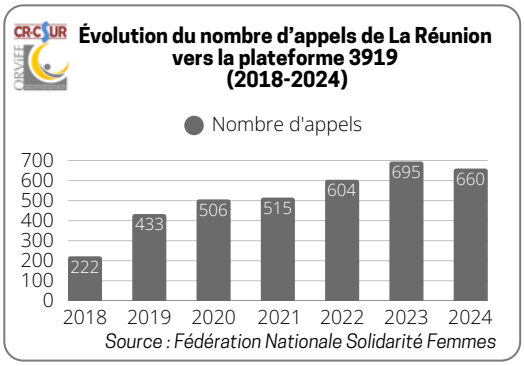
693

sont des femmes

Un faible mais grandissant recours au 3919

Ce numéro d'écoute national, anonyme et gratuit, destiné aux femmes victimes de toutes violences, à leur entourage et aux professionnels concernés assure une écoute, une information et une orientation vers les structures locales d'accompagnement et de prise en charge.
Depuis le 1er janvier 2021, il est joignable 24h/24 et 7j/7 depuis la métropole et les Outre-mer et traduit dans plus de 200 langues dont le shimahorais et le malgache. L'accueil téléphonique en créole réunionnais est prévu d'ici 2025.

Les appels en provenance de La Réunion représentent 1% de l'ensemble des appels pris en charge sur le territoire national (hors appels de Monaco, de l'étranger et non renseignés). On note une augmentation des appels de 28% par rapport à 2021

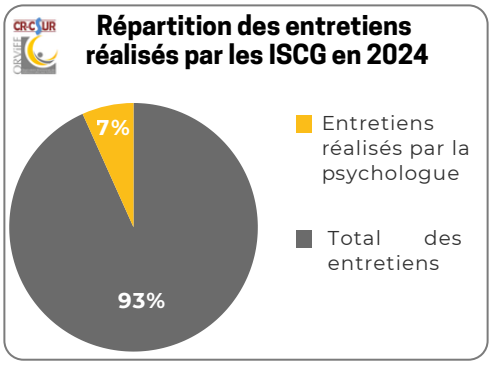


Source : Fédération Nationale Solidarité Femmes

Une équipe d'intervenants sociaux placée auprès des services de police et de gendarmerie (ISCG)

Le dispositif ISCG à La Réunion résulte du partenariat entre l'État, le Conseil Départemental, la Direction Territoriale de la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale depuis 2011. L'intervenant social en commissariat de police ou de gendarmerie a pour rôle :

- l'accueil et l'écoute active de toutes les personnes (victime, mis en cause, autre) en situation de détresse sociale, majoritairement des victimes de violences intrafamiliales dont conjugales, se présentant au commissariat ;
- leur orientation vers les professionnels du territoire tels que les services sociaux, les forces de sécurité intérieure, les associations d'accompagnement des victimes, ou encore les établissements de santé.



Source : Conseil Départemental

Depuis, 2023, l'équipe d'ISCG compte une psychologue, mobilisable par les intervenants sociaux et gendarmes. Elle organise l'accueil des personnes sur RDV sur le territoire de la gendarmerie.
Ainsi, en 2024, la psychologue a effectué 357 entretiens au profit de 161 bénéficiaires.

En 2024, l'ensemble du réseau des ISCG a réalisé 4958 entretiens physiques ou téléphoniques, au bénéfice de 3864 personnes.

Parmi les problématiques évaluées par l'intervenant social suite aux entretiens, il ressort que les violences physiques (19%) et psychologiques (17%) sont les plus identifiées.

Avertissement au lecteur : ici une victime est définie comme un «usager qui déclare être victime d'une infraction pénale, avec ou sans procédure, plainte, renseignement judiciaire ou main-courante initiée. C'est donc la déclaration de la personne qui la situe, indépendamment des suites d'une possible procédure pénale qui serait engagée par ailleurs». Néanmoins, la majorité des personnes reçues par les ISCG sont des victimes de violences intrafamiliales dont conjugales.

Un nouveau dispositif pour faciliter la libération de la parole en entreprise

À l'origine de ce dispositif se trouve "Verbatim", un film original conçu à La Réunion, mettant en lumière les parcours de vie de plusieurs victimes de violences faites aux femmes. En découle la création d'un dispositif innovant et inédit, le dispositif "des référentes violences conjugales" en entreprise, mis en place depuis novembre 2024.
Porté par le Club Innovons pour l'Emploi avec le soutien de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, ce dispositif vise à nommer une ou plusieurs femmes/référentes volontaires disponibles pour recueillir la parole des salariés. Grâce à un partenariat avec des experts spécialisés dans la formation et la lutte contre les violences faites aux femmes, tels que Anne-Laure Albisetti (présidente de l'URPS Infirmier) et Frédéric Rousset (président du CEVIF), ces référentes sont préparées à aborder la thématique des violences conjugales et à maîtriser les techniques d'écoute et de recueil de la parole. Ce dispositif permet d'instaurer des repères au sein des entreprises privées, offrant ainsi aux victimes un espace sécurisé pour signaler des faits et trouver une issue aux violences conjugales.
À ce jour, le dispositif est suivi par plusieurs entreprises dont CANAL+, E.LECLERC, le Palm Hôtel.

Cette initiative visant à sensibiliser le secteur privé aux violences à travers des référentes est destinée à s'étendre à d'autres entreprises volontaires en 2025.

Cofinancé par L'Union européenne

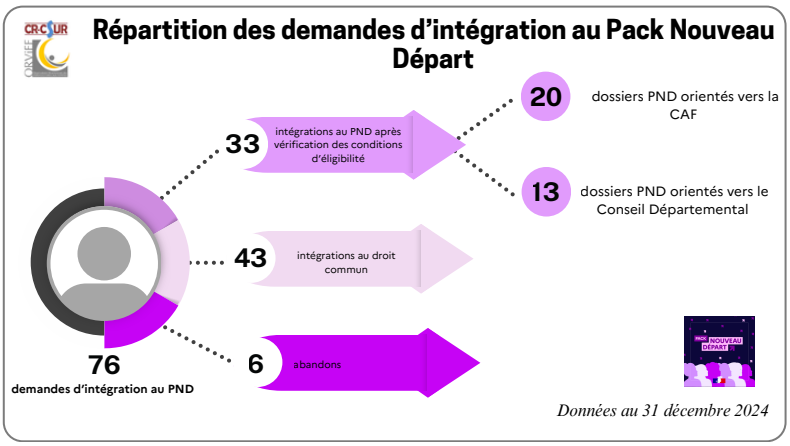
ORVIFF, 6 rue des messageries - Saint Denis
0262 40 74 35 - orviff@reunion.pref.gouv.fr - www.orviff.re

L'expérimentation du Pack Nouveau Départ à La Réunion

Annoncé par la Première ministre le 2 septembre 2022, le Pack Nouveau Départ (PND) est une expérimentation en cours depuis fin 2023 dans 5 territoires et au titre des outre-mer, La Réunion a été retenue compte tenu de son écosystème territorial relevant un fort taux de violences au sein du couple.
Ce dispositif vise à réduire les freins à la séparation pour toute personne se déclarant victime de violences conjugales et souhaitant quitter le/la conjoint.e violent.e. Le PND a pour objectif de fluidifier les parcours de sortie des violences conjugales en proposant :

- un parcours mieux coordonné via un acteur coordinateur unique (la CAF/Conseil Départemental)
- une meilleure détection des victimes via un réseau de "détecteurs"
- un parcours personnalisé et adapté aux besoins de la victime via l'activation d'un réseau de "référents"

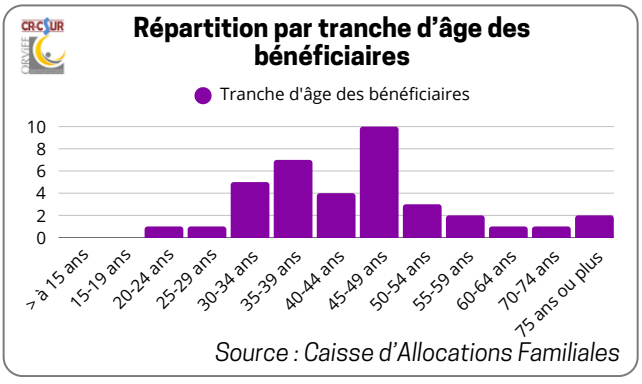
Pilotée par la DRDFE, l'équipe projet qui porte ce dispositif est aussi composée de la CAF de La Réunion, du Conseil Départemental et de façon unique vis à vis des autres territoire en expérimentation, l'ORViFF. L'expérimentation a débuté le 24 juin 2024, dans le bassin sud de l'île, pour se déployer dans l'Est à partir d'avril 2025 et couvrir progressivement l'ensemble du territoire d'ici fin 2025. La réussite de l'expérimentation s'appuie également sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires locaux en tant que détecteur et/ou référent. Au 31 décembre 2024, 40 détecteurs et 29 référents se sont engagés pour contribuer à fluidifier le parcours des victimes.



76 victimes ont été orientées par les détecteurs pour une demande d'intégration au Pack Nouveau Départ, de juin à décembre 2024.
Après vérification des conditions d'éligibilité par l'acteur coordinateur (la CAF), 33 victimes ont pu intégrer le PND et bénéficier d'un parcours personnalisé.
Les 43 personnes ne bénéficiant pas du PND ont tout de même été orientées vers des dispositifs de droit commun.

Source : Caisse d'Allocations Familiales

Ainsi, 100% des victimes détectées ont reçu un accompagnement (PND ou droit commun), bien que 6 personnes ont souhaité sortir du dispositif de leur propre volonté *(reprise de vie commune, refus du PND…)*.



Source : Caisse d'Allocations Familiales

Profil des bénéficiaires
Sur les 35 bénéficiaires du PND, 100% sont des femmes et se situent majoritairement dans la tranche d'âge des 45-49 ans. Depuis le début du dispositif, toutes les tranche d'âge sont représentées avec une augmentation des personnes âgées ainsi que des personnes mineurs. Notons également que 109 enfants mineurs rattachées aux victimes orientées vers le PND sont concernés. Cet indicateur donne à voir la nature des besoins des enfants victimes en termes de scolarisation ou encore de prise en charge des enfants.

Une grande majorité des victimes sont par ailleurs "sans activité professionnelle". Cet indicateur permet de révéler la nature des besoins en terme d'autonomie financière, de formation, de réinsertion professionnelle ou d'accompagnement vers le retour à l'emploi. La nature des besoins reste donc éclectiques et propre à chaque bénéficiaire.

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Caf de la Réunion

ORVIFF, 6 rue des messageries - Saint Denis
0262 40 74 35 - orviff@reunion.pref.gouv.fr - www.orviff.re

L'aide Universelle d'Urgence : une aide financière visant à faciliter le départ du foyer violent

Depuis le 1er décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier sous certaines conditions, de l'aide universelle d'urgence. Versée par la CAF, cette aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables. Selon la situation financière et sociale, la victime pourra bénéficier de cette prestation sous forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt. Dans le cas d'un prêt, l'auteur des violences pourra être condamné à rembourser le prêt à la place de la victime.
Elle ne se substitut pas aux autres dispositifs de droits commun et accompagnement nécessaire vers l'autonomisation financière, économique, et psychologique dont les personnes victimes peuvent avoir besoin

L'Aide Universelle d'Urgence est à détacher du Pack Nouveau Départ. Les personnes bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre du parcours PND ne sont pas obligatoirement éligibles à l'Aide Universelle d'Urgence délivrée par la CAF. Si les personnes victimes fléchées PND remplissent les conditions d'éligibilité à l'AUU, alors elles pourront en bénéficier.

La Maison des Femmes de la Mère et de l'Enfant (MFME) : Une nouvelle structure pour la prise en charge socio médicale des femmes victimes et de leurs enfants

La Maison des Femmes, de la Mère et de l'Enfant (MFME) est une structure d'accompagnement et de soins rattachée à chaque centre hospitalier de l'île (CHU Sud, CHU Nord, GHER et CHOR). Deux unités sont actuellement opérationnelles : l'une dans le secteur Ouest, l'autre dans le secteur Nord.
La MFME propose un accompagnement socio-médical individualisé, adapté aux besoins de chaque personne, afin de faciliter le parcours des femmes et des enfants victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. Elle s'adresse à toutes celles qui souhaitent bénéficier d'un suivi global, structuré et coordonné.

Grâce à une équipe pluridisciplinaire, la MFME constitue un point d'entrée unique permettant d'accéder, sur rendez-vous, à différents professionnels : médecins, psychologues, forces de sécurité intérieure, associations spécialisées, etc.

La structure a pour missions de :

- assurer une coordination efficace entre les intervenants, grâce à un référent dédié au suivi des parcours ;
- faciliter un accès rapide aux soins ;
- orienter les victimes vers les dispositifs adaptés pour garantir la continuité de leur prise en charge ;
- Accueillir et prendre soin des femmes, de la mère et de l'enfant victimes de violences sur le volet de l'évaluation initiale pluriprofessionnelle et sur le volet de l'élaboration d'un projet personnalisé des soins et d'accompagnement global ;
- Assurer la fonction ressource en victimologie dans le cadre d'un travail de partenariat et d'animation de proximité.

Des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi portés par deux associations

Réseau VIF
Violences IntraFamiliales
Prise en charge globale et Grand Danger

124 victimes contactées et/ou évaluées

48 victimes (sans emploi) suivies sur le volet insertion

Le Réseau VIF accompagne les femmes victimes de violences conjugales vers l'autonomie économique et financière, un levier essentiel pour reconstruire leur estime de soi. Afin de faciliter leur accès à l'emploi, qu'il s'agisse d'un retour à l'activité ou d'une première insertion pour les femmes en situation de grande précarité, chaque personnes rencontrées bénéficie d' :
une évaluation sociale portant sur ses revenus, son positionnement par rapport à l'emploi, son parcours professionnel et ses attentes vis-à-vis du travail ;
une analyse de son contexte de vie afin d'adapter au mieux l'accompagnement proposé.

L'association Finaliser, Transmettre, Mobiliser (FTM) présente depuis 25 ans sur le territoire, accompagne les femmes sur le volet socio-économique et l'autonomie financière.
Elle porte quatre projets dont le projet "Horizon" mis en place depuis deux ans et qui s'adresse spécifiquement aux femmes victimes de toutes formes de violences. 3 salariées sont dédiées à cette mission et interviennent par ailleurs dans les 2 antennes de la Maison des Femmes de la Mère et de l'Enfant du nord et de l'ouest de l'île. Ces professionnelles ont reçu plusieurs formations aux techniques d'accompagnement des personnes en situation de violences extrêmement vulnérables. Cette expertise leur permet de répondre avec bienveillance et de manière adéquate aux besoins exprimés par les femmes victimes de violences.

L'objectif de ce projet "Horizon" est d'accompagner les femmes victimes sur un an vers l'insertion professionnelle, avec pour ambition de les soutenir et de les valoriser par l'acquisition des compétences clés. Un travail de socialisation est aussi effectué par la mise en place d'activités physiques. Ainsi, ce dispositif "Horizon" donne l'ensemble des clés nécessaires pour une (re) prise de confiance en soi pour des personnes dont l'estime et l'image personnelle ont fortement été diminuées.

Le chemin vers l'insertion professionnelle est très souvent marqué par des ruptures du fait des difficultés sociales, économiques, administratives et judiciaires que peuvent rencontrer les victimes. L'association s'adapte et peut prolonger leur accompagnement.



54 femmes accompagnées vers l'insertion professionnelles depuis le commencement du projet horizon

dont

11 femmes victimes ont bénéficié d'une insertion professionnelle effective

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Réunion

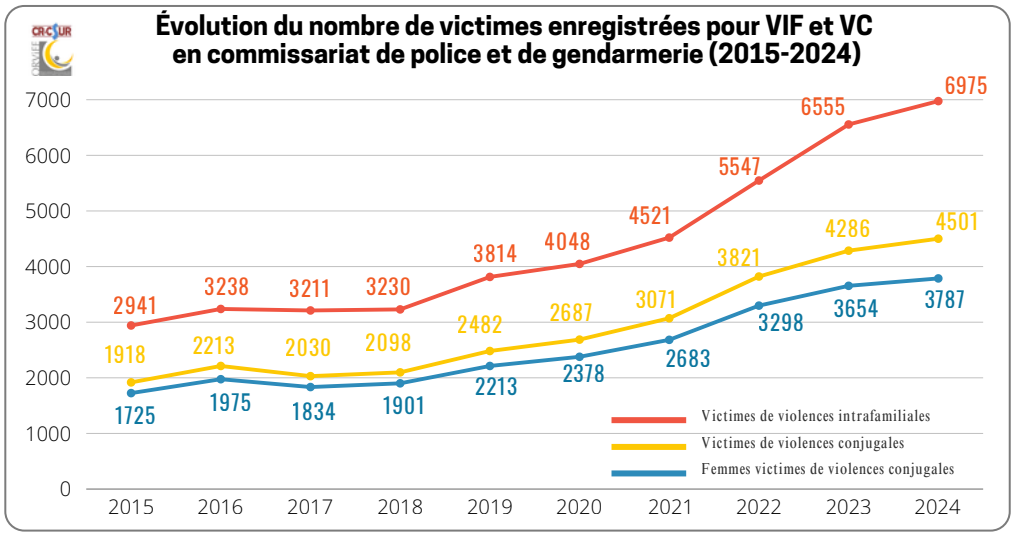
ORVIFF, 6 rue des messageries - Saint Denis
0262 40 74 35 - orviff@reunion.pref.gouv.fr - www.orviff.re

2 Révélation des faits aux forces de sécurité intérieure

Une hausse du nombre de personnes se rendant en commissariat de police et de gendarmerie pour énoncer des faits de violences

En 2024, les services de Police et de Gendarmerie de La Réunion ont enregistré 6975 personnes déclarant des faits de violences intrafamiliales. C'est un chiffres en évolution : entre 2015 et 2024, il s'agit d'une augmentation de 137%.
Les violences conjugales constitue la composante dominante des violences intrafamiliales.
En effet, la part des victimes déclarant des faits de violences conjugales sur le total de VIF représente 64% en 2024 (4501 personnes déclarant des faits de violences conjugales).

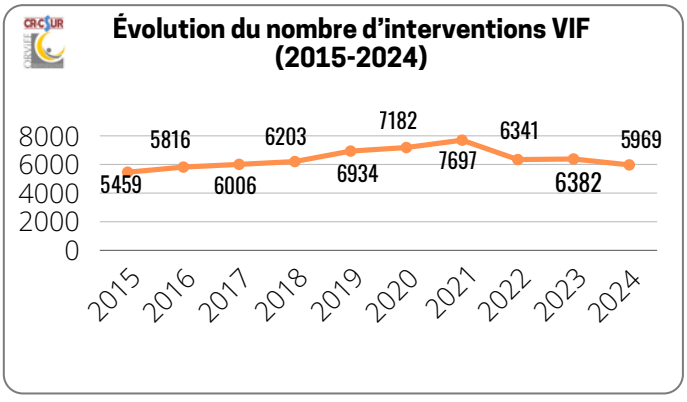
Il est a noté que la grande majorité des victimes de violences conjugales sont des femmes : en 2024, on enregistre 3787 femmes (84%) qui se déclarent victimes de violences conjugales contre 714 hommes (16%).
Ainsi, en moyenne 10 femmes par jour poussent les portent des commissariats de police ou de gendarmerie pour dénoncer des faits de violences conjugales. Ce nombre moyen de femmes victimes a doublé depuis 2015.



Cette augmentation des personnes victimes de violences conjugales n'est pas forcément représentatif d'une plus grande part de violences sur notre territoire mais plutôt une plus grande proportion à la libération de la parole.
Les femmes victimes osent davantage dénoncer les faits auprès des policiers et gendarmes, souvent "en situation de crise, de danger immédiat ou bien suite à une démonstration extrême d'un acte de violence de la part du partenaire".
Les forces de sécurité intérieure comme appui et source de protection est de plus en plus identifiée de la part des victimes de violences conjugales.

Une baisse du nombre d'interventions par les forces de sécurité intérieure pour des faits de violences intrafamiliales

En 2024, les forces de sécurité intérieure enregistrent 5969 interventions pour des faits de violences intrafamiliales, ce qui représente en moyenne 16 interventions par jour.
Le nombre d'intervention pour VIF a connu une progression constante sur la période 2015 à 2021, avec un haut pic d'interventions enregistrées en 2021 à hauteur de 7697 interventions pour VIF.
Néanmoins sur les trois dernières années (2022-2024), on observe une tendance à la stagnation voire à la baisse.



Source : Gendarmerie Nationale de La Réunion et Direction Territoriale de la Police Nationale de La Réunion

La maison de protection des familles, un acteur prépondérant dans le suivi et l'orientation des victimes de violences conjugales

Les Maisons de protection des familles (MPF) ont été créées à la suite du Grenelle des violences conjugales de septembre 2019. Elles renforcent l'engagement de la Gendarmerie dans la prévention, l'accompagnement et le suivi des victimes et constituent par ailleurs un point d'appui essentiel aux unités.
En tant que point d'entrée unique pour les partenaires départementaux (associations, institutions, etc.), elles facilitent la coordination et la cohérence des actions de prévention avec ces acteurs. De plus, elles apportent un soutien aux unités, y compris sur le plan judiciaire.

Il existe 98 MPF en France dont 7 en Outre-Mer. La Réunion dispose également d'une MPF, avec 6 personnels militaires ainsi qu'un personnel civil (une psychologue).

Les missions principales gravitent autour de 4 actions :
Prévenir par la conception et le soutien aux actions de prévention pertinentes sur le département se traduisant par la mise en place de sensibilisations auprès des mineurs et des professionnels.
Protéger les victimes vulnérables par le recueil des CRPJ transmis par les unités pour le suivi des dossiers et par le rappel des victimes en les orientant au besoin.
Appuyer les enquêteurs grâce à l'expertise de la MPF, en matière de prise en charge ou d'audition de victimes particulièrement sensibles.
Coordonner et animer en mettant en place des entretiens partenariaux auprès des associations et des institutions.

8695

personnes touchées en **prévention** sur les thématiques de violence et d'addiction en 2024

536

prise de contacts auprès des victimes de VIF en 2024

211

auditions de mineurs effectuées en 2024

La MPF de La Réunion prend contact systématiquement avec les victimes de violences intrafamiliales (2 mois après la réception du CRPJ) pour les accompagner et les orienter au besoin dans leurs démarches. Cette mission essentielle permet d':

- assurer un suivi des personnes victimes et un lien de contact après les démarches judiciaires engagées,
- éviter une rupture dans le parcours d'accompagnement des victimes,
- assurer une continuité dans les démarches en activant le réseau de partenaires adéquats.

En lien avec les ISCG, la MPF assure également un maillage territorial indispensable à l'accompagnement des personnes victimes.

En outre, elle apporte son soutien et son expertise notamment sur les auditions des mineurs victimes. Ces auditions sont soumises à un protocole précis.
Ainsi la MPF peut être sollicitée pour soutenir les unités territoriales dans le cadre des "auditions MELANIE" des mineurs victimes d'agression sexuelle ou de maltraitance, s'inscrivant dans un travail pluridisciplinaire avec les médecins légistes, psychologues du service victimologie et aux assistantes sociales.

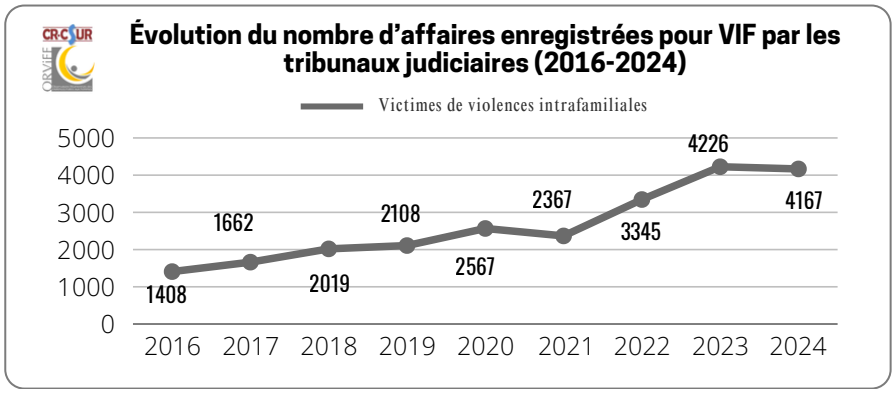
Source : Maison de Protection des Familles (MPF) de La Réunion

3 Protection et sécurisation des victimes

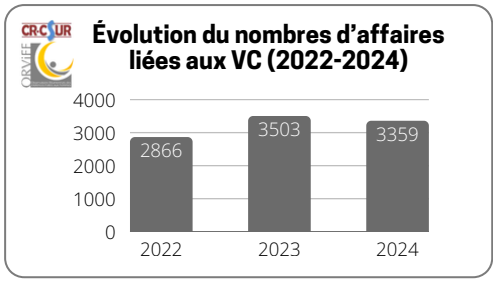
Une augmentation du nombre d'affaires enregistrées par les tribunaux depuis 2016

En 2024, 4167 affaires liées aux violences intrafamiliales, dont conjugales, ont été enregistrées par les tribunaux judiciaires de Saint-Denis et de Saint-Pierre de La Réunion.

Sur l'ensemble de la période de 2016 à 2024, le nombre d'affaires liées aux VIF/VC enregistrées par les tribunaux connait un taux d'évolution de 198%. Autrement dit, le nombre d'affaires enregistrées liées aux violences intrafamiliales dont conjugales a triplé depuis 2016.
Ainsi, en 2016, 4 affaires sont enregistrées par les tribunaux en moyenne chaque jour, contre 6 en 2021. On en dénombre un peu plus de 11 par jour en 2024.



Sources : Tribunaux judiciaires



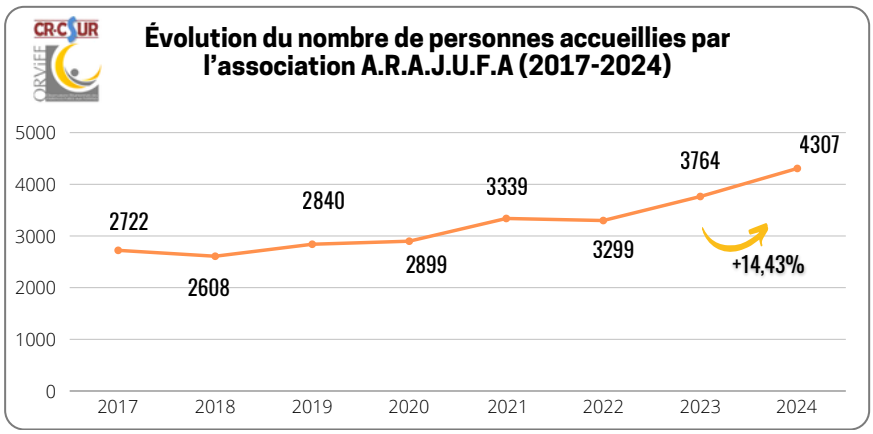
En 2024, le nombre d'affaires liées aux violences conjugales s'élevait à 3359, ce qui représente une augmentation de 17% comparativement à l'année 2022.
Le taux de violences au sein du couple représente 80% du total des affaires enregistrées pour VIF (année 2024).

Avertissement au lecteur : L'évolution du nombre d'affaires liées spécifiquement aux violences conjugales ne peut s'effectuer qu'à partir de l'année 2022, dû à une rupture des données sur l'année 2021.

Le soutien apporté par l'ARAJUFA aux victimes de violences intrafamiliales et conjugales en constante augmentation

L'Association Réunionnaise d'Aide Juridique aux victimes et leur Familles (A.R.A.J.U.FA) propose à toute personne, sans conditions de ressources et gratuitement une aide aux victimes d'infractions et un accès facilité à leur droit en matière civile.
C'est un maillon essentiel dans l'accompagnement des victimes parfois démunies face aux démarches juridiques et à leur compréhension.

En 2024, l'association ARAJUFA France Victime a accueilli **4 307 personnes** dans le cadre de ses deux missions principales : l'accès aux droits et l'accompagnement des victimes. Ce volume d'accueil représente une progression de 14 % par rapport à l'année 2023. Par ailleurs, la fréquentation de l'association connaît une évolution particulièrement marquée, avec une augmentation de 58 % sur la période récente et un effectif d'usagers qui a doublé depuis 2017.

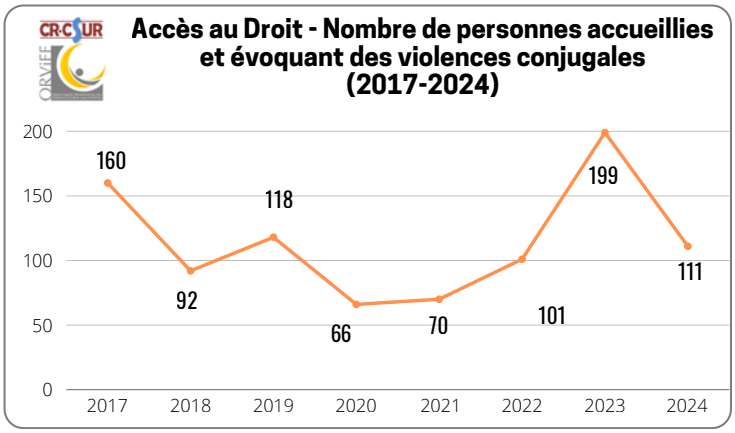


Source : ARAJUFA France Victime

3 Protection et sécurisation des victimes

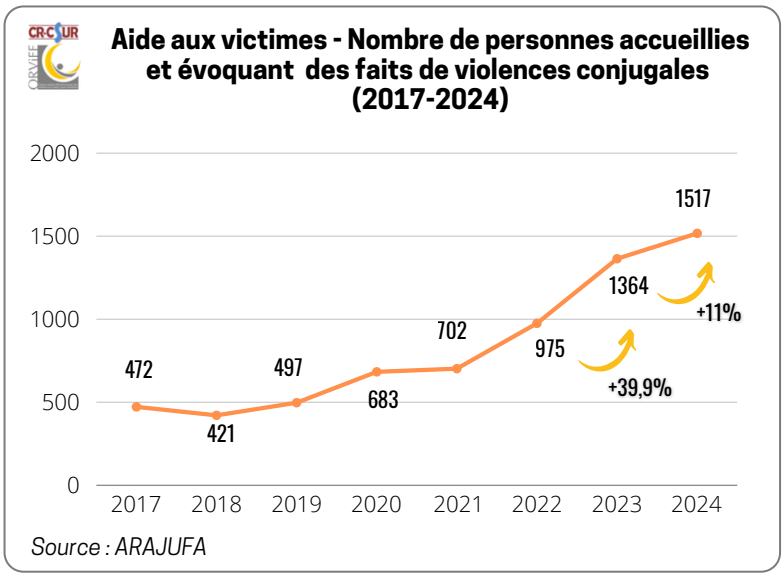
L'ACCÈS AU DROIT

En 2024, **111 personnes accueillies** par l'association pour des informations relevant du droit civil (divorce, séparation de corps, mesures relatives aux enfants après une rupture, etc.) ont signalé des situations de violences conjugales. Ce chiffre représente une diminution de 30 % par rapport à l'année 2017. Cette baisse doit être interprétée en lien avec l'augmentation significative du nombre de personnes orientées ou accédant à l'autre volet spécialisé, spécifiquement dédié aux victimes, ce qui peut traduire un meilleur aiguillage et une spécialisation accrue des parcours de prise en charge.



L'AIDE AUX VICTIMES

En 2024, l'association a enregistré 4 307 personnes, dont 1 517 victimes déclarant ou évoquant des situations de violences conjugales. La proportion de victimes de violences conjugales suivies par la structure est en progression continue depuis 2017 : +221 % depuis cette date et +11 % par rapport à 2023. Cette tendance confirme la croissance du besoin d'accompagnement spécialisé, notamment sur le volet juridique.



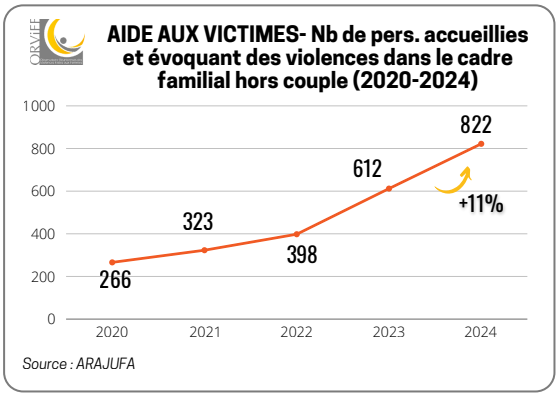
Source : ARAJUFA

L'augmentation significative du nombre d'entretiens juridiques consacrés aux violences conjugales corrobore cette dynamique. En 2024, 3 815 entretiens juridiques ont été réalisés auprès des personnes accueillies évoquant ces violences, soit une hausse de 57 % par rapport à l'année précédente.
Parallèlement, la progression des sollicitations liées à l'accompagnement psychologique (+38 % entre 2023 et 2024) peut être interprétée comme un autre indicateur de la complexité et de la multidimensionnalité des besoins des victimes, nécessitant une prise en charge globale et coordonnée.

L'augmentation du nombre d'orientations effectuées par les partenaires vers l'ARAJUFA, ainsi que la reconnaissance croissante de la structure en tant que référente sur les aspects juridiques, constituent également des facteurs susceptibles d'expliquer cette évolution constante.

Focus violences intrafamiliales

Depuis 2020, l'association réalise une collecte systématique de données concernant les personnes accueillies pour des situations de violences intrafamiliales hors couple. Une progression notable du nombre de personnes reçues est observée sur la période : 822 personnes en 2024 contre 266 en 2020, soit une augmentation particulièrement significative (+209%).
Les entretiens juridiques effectués dans ce cadre ont connu une croissance de +348 % entre 2020 et 2024. Au total, près de 2 025 personnes ont bénéficié d'un accompagnement juridique ou psychologique pour des faits de violences intrafamiliales hors couple, dont 1 796 entretiens juridiques et 229 entretiens psychologiques.



Source : ARAJUFA

Note au lecteur
L'ARAJUFA intervient dans 20 antennes de justice pour du soutien psychologique ou juridique et assure une permanence à la maison France services de Piton Goyaves depuis avril 2021. L'ARAJUFA assure également une permanence au CHU de Saint Denis (IML et UEAPED) et de Saint Pierre. 24 permanences ont été effectuées en 2024, 72 personnes ont été reçues dont 47 pour des faits dans le cadre du couple, couple séparé, familial hors couple.

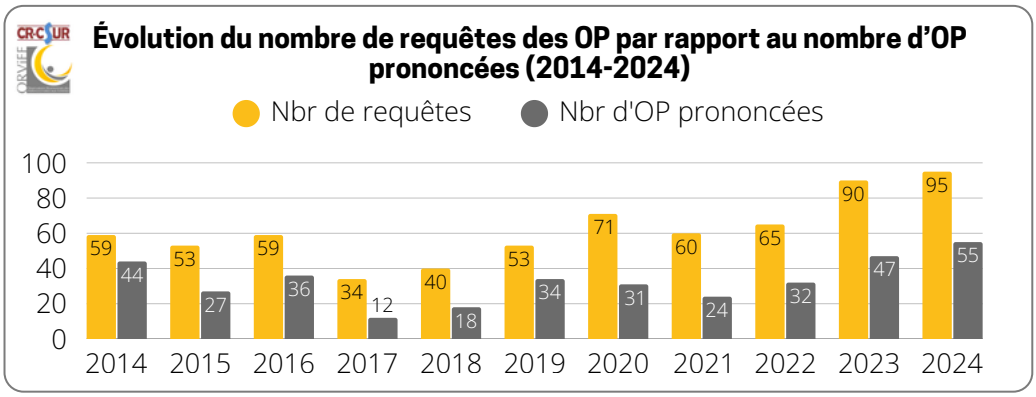
Cofinancé par L'Union européenne

ORVIFF, 6 rue des messageries - Saint Denis
0262 40 74 35 - 0262 40 78 43 - orviff@reunion.pref.gouv.fr - www.orviff.re

Une variation du nombre d'ordonnances de protection délivrées d'année en année

Créée en 2011, l'ordonnance de protection (OP) protège les victimes de violences conjugales, ainsi que leurs enfants, avant ou après dépôt de plainte. Renforcée par les lois du 28 décembre 2019 et du 30 juillet 2020, elle est prononcée par le juge aux affaires familiales (JAF) pour 1 an (depuis juin 2024) et peut inclure l'interdiction de contact du conjoint violent, l'attribution du logement à la victime ou de l'autorité parentale. Le JAF statue dans un délai maximal de 6 jours après fixation de l'audience.

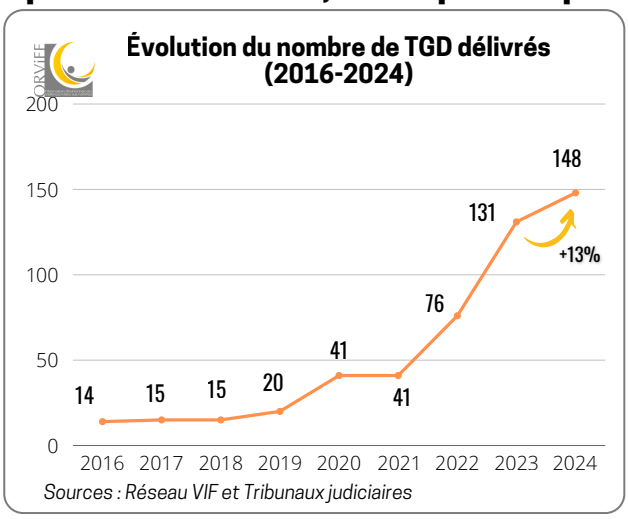
En 2024, 95 requêtes visant l'obtention d'une ordonnance de protection (OP) ont été enregistrées, dont 92 concernaient des femmes et 3 des hommes. Parmi ces requêtes, 55 OP ont été effectivement attribuées, correspondant à un taux d'attribution global de 57 %.



L'analyse temporelle des taux d'attribution révèle une variabilité significative au fil des années : lors de l'implémentation initiale du dispositif, le taux d'attribution était de 74 %, il est descendu à 43 % en 2020 avant de remonter à 57 % en 2024. Cette évolution suggère une phase de stabilisation depuis 2022, indiquant une tendance à la stagnation du dispositif dans sa capacité à octroyer des OP.

Le téléphone grave danger (TGD) : un dispositif de protection renforcé, et de plus en plus modbilisés

Le Téléphone Grave Danger (TGD) est un dispositif de protection juridique attribué par le procureur de la République aux personnes victimes de violences conjugales ou de viol lorsqu'elles sont exposées à un risque élevé, y compris lorsque les faits ont été commis par un ancien conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité.
Ce dispositif permet une mise en sécurité renforcée grâce à un système d'alerte immédiate : en cas de menace ou d'agression, l'activation du téléphone déclenche l'intervention rapide des forces de l'ordre, rendue possible par la géolocalisation de la victime. Conformément à l'article 17 de la loi du 28 décembre 2019 relative à la lutte contre les violences intrafamiliales, la demande d'attribution du TGD peut être effectuée par tout moyen, et les critères d'éligibilité ont été élargis afin de faciliter son accès.



À La Réunion, le TGD est opérationnel depuis juillet 2015. L'accompagnement social et juridique des bénéficiaires est assuré par les associations Réseau VIF et ARAJUFA, dans le cadre d'un protocole de coopération avec les autorités judiciaires. L'utilisation du dispositif a connu une progression significative : 4 téléphones ont été attribués en 2015, 20 en 2019, et 148 en 2024. Cette augmentation témoigne d'un recours croissant, marqué par une progression de 260 % depuis 2021.

Le bracelet anti-rapprochement (BAR) : un dispositif en cours de déploiement

Le Bracelet Anti Rapprochement (BAR) est un dispositif qui permet de maintenir à distance les (ex)conjoints grâce à un système de géolocalisation.
L'autorité judiciaire prononce cette mesure au civil ou au pénal en décidant d'un périmètre de protection que l'auteur réel ou présumé ne doit pas franchir. Si ce dernier contrevient en pénétrant dans cette zone, la victime est prévenue et mise en sécurité et les forces de sécurité interpellent l'auteur. En 2024, 16 BAR ont été prononcés contre 9 en 2021. Cependant, la tendance est à la baisse puisque 21 BAR avaient été délivrés en 2023 et 29 en 2022.

Sources : Tribunaux Judiciaires

Cofinancé par L'Union européenne
PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Réunion

ORVIFF, 6 rue des messageries - Saint Denis
0262 40 74 35 - orviff@reunion.pref.gouv.fr - www.orviff.re

La mise à l'abri d'urgence des victimes de violences conjugales

Le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) assure la gestion du 115, numéro d'urgence et de mise à l'abri, qui fonctionne 24h/24.
Les victimes de violences intrafamiliales et conjugales peuvent contacter le 115 pour bénéficier d'un abri d'urgence. Ces dernières sont orientées en premier lieu vers les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence temporaire (SAUT), à défaut dans les centres d'hébergement et d'accueil d'urgence (CHAU) ou dans les dispositifs de pensions gîtes hôtels (PGH).

Structure d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence Temporaire (SAUT)

Les SAUT sont exclusivement dédiées aux femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.
En 2024, on comptabilise 5 structures réparties dans chaque arrondissement de l'île, gérées par des associations spécialisées dans l'accompagnement des publics vulnérables ; 251 personnes ont été orientée en SAUT.

Centre d'Hébergement et d'Accueil d'Urgence (CHAU)

Les CHAU accueillent les femmes victimes de violences conjugales ou en rupture familiale, sans leur être cependant dédiés.
En 2024, 5 centres d'hébergement sont disponibles sur le territoire ; 163 ménages ont été accueillis, représentant au total 353 personnes.

Pension Gîte et Hôtel (PGH)

En cas d'indisponibilité dans ces structures d'urgence, une place est alors proposée à la victime en nuitée hôtelière (PGH). Elle est ensuite réorientée prioritairement vers un CHAU ou un SAUT dès qu'une disponibilité de places est enregistrée.
En 2024, 105 ménages ont été mis à l'abri en PGH, au titre de violences conjugales et/ou intrafamiliales, représentant 238 personnes.

De nouvelles initiatives pour permettre l'hébergement et l'accompagnement des victimes de violences au sein du couple

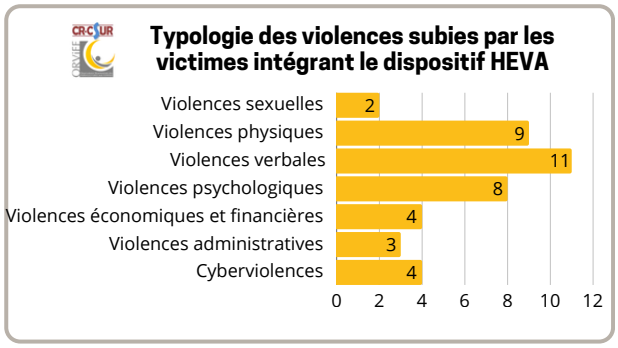
Le dispositif "HEVA" mis en place le 1er mars 2023, est un dispositif d'Accompagnement des Victimes de Violences Intrafamiliales. Il vise à proposer un accompagnement global aux personnes victimes de VIF, par le biais de l'hébergement temporaire, dit de "Transition" et de l'accès à des logements au titre de l'Intermédiation Locative dit "Perspective". Ainsi, l'association FEKLER, par le biais de ce dispositif, ambitionne de proposer :

- un accueil rapide avec une mise à l'abri post-urgence en appartement autonome, via une solution d'hébergement ou de logement.
- un accompagnement global, respectueux des droits et du rythme de chaque personne accueillie.
- un soutien et une prise en charge psychologique gratuite, assurés par une psychologue professionnelle.
- une orientation coordonnée et adaptée vers des partenaires spécialisés en victimologie, en fonction des besoins et des souhaits de la personne.
- un accompagnement dans les démarches de dépôt de plainte et le suivi des procédures judiciaires.

Le dispositif HEVA s'adresse :

- aux personnes victimes de violences intrafamiliales (ménages, avec ou sans enfant)
- ayant déposé plainte ou ayant cette démarche en perspective
- se trouvant dans une situation immédiate de rupture de lien direct avec l'auteur des violences.

Pour en bénéficier, les victimes de violences intrafamiliales sont d'abord mises à l'abri par le 115 et sont ensuite orientées vers le dispositif HEVA par le SIAO-Urgence, dans le cadre du volet «transition ». Certaines de ces victimes, après une période transitoire, peuvent intégrer un appartement dit « Perspective » si elles disposent de ressources pérennes ou mobilisables à court terme leur permettant de payer un loyer, et si elles sont en capacité d'atteindre une autonomie rapide.
En 2024, 22 personnes sont dans la file active du dispositif dont 8 adultes et 14 enfants.



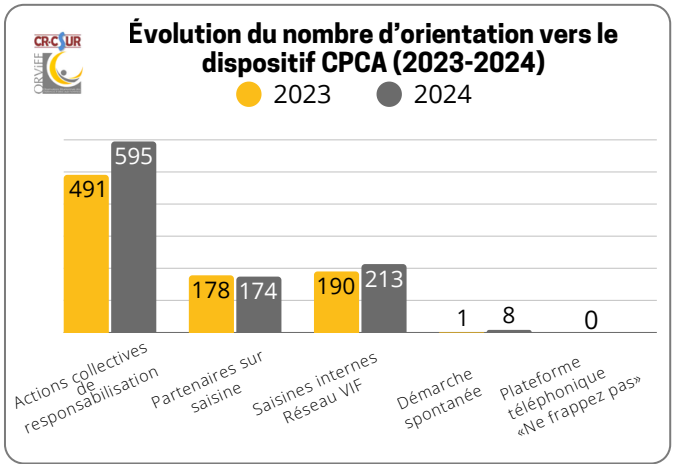
Sources : Association Fekler, rapport d'activité 2024

5 La lutte contre la récidive par l'accompagnement des auteurs de violences conjugales

Le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) en plein essor

À la suite des Grenelles contre les violences conjugales de 2019 et de la nécessité d'une approche systémique du phénomène, le Premier ministre a annoncé la création de plusieurs centres de prise en charge des auteurs de violences, avec un déploiement prévu dès 2020.

Ces centres, appelés Centres de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA), sont pilotés au niveau national par le Service aux Droits des Femmes et de l'Égalité (SDFE). Ils constituent des lieux ressources à l'échelle régionale ou interdépartementale, offrant un accompagnement global et pluridisciplinaire aux auteurs de violences, sur la base du volontariat ou dans le cadre de mesures judiciaires. Leur objectif n'est pas de remplacer les dispositifs existants, mais d'apporter une coordination entre les interventions judiciaires, sociales et sanitaires, afin de prévenir la récidive et protéger les victimes. Opérationnel depuis avril 2021 à La Réunion, le CPCA est porté par l'association Réseau VIF dans le prolongement de ses missions, avec quatre principaux points d'intervention (Cf. Cartographie des CPCA à La Réunion).

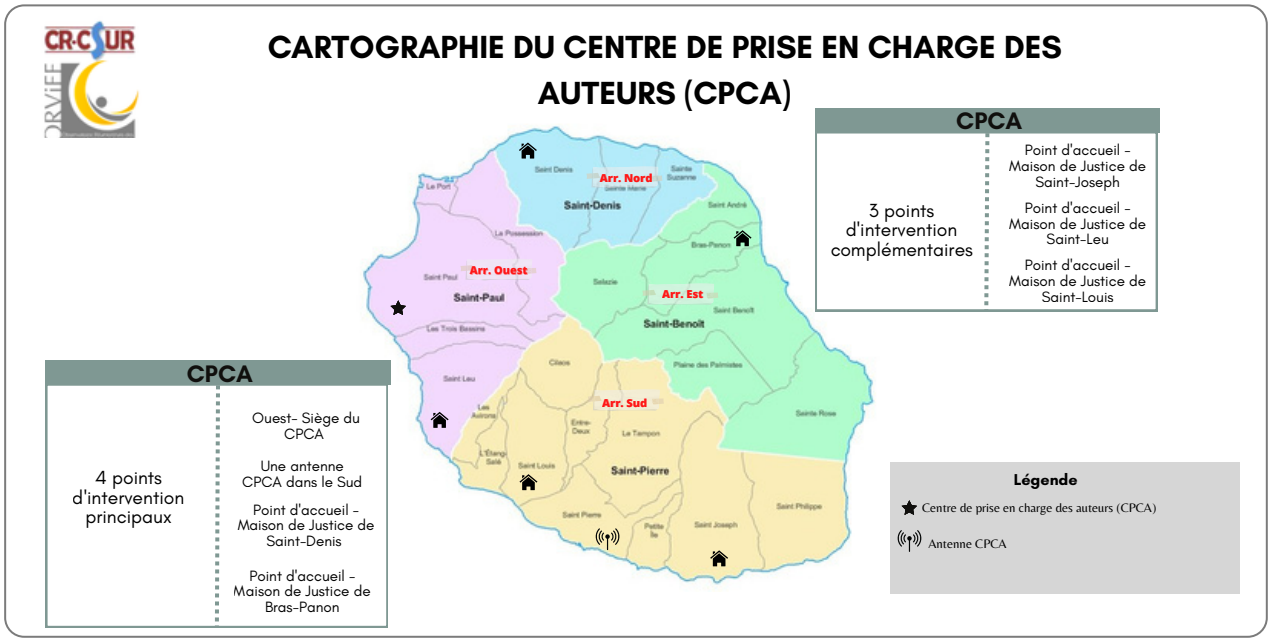


Les auteurs de violences conjugales sont orientés vers le CPCA soit par démarche spontanée, soit par les partenaires (SPIP,SCJE, FNACAV...) ou encore par saisine interne du Réseau VIF. Ils sont alors reçus en entretien individuel pour évaluer les besoins et leur proposer un parcours d'accompagnement adapté, sous la forme de 2 modules d'action :

- un accompagnement individuel portant, selon les besoins de l'auteur, sur l'hébergement et le logement,l'insertion professionnelle, le juridique/judiciaire, le soin, la parentalité;
- un accompagnement collectif, visant une prise de conscience et une responsabilisation de l'auteur organisé selon l'étape de la procédure judiciaire, sous forme de stage de responsabilisation, de stage de citoyenneté ou de groupe de parole.

L'accompagnement CPCA peut intervenir en pré ou post sentenciel.

En 2024, le dispositif a accueilli, 786 auteurs avaient été rencontrés quelle que soit la modalité de prise en charge, 375 ont bénéficié d'une prise en charge individuelle.



Cofinancé par L'Union européenne

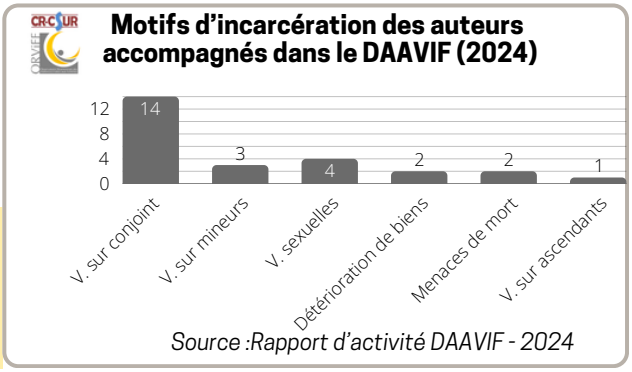
ORVIFF, 6 rue des messageries - Saint Denis
0262 40 74 35 - 0262 40 78 43 - orviff@reunion.pref.gouv.fr - www.orviff.re

Le dispositif d'accompagnement des auteurs de violences intrafamiliales à La Réunion (DAAVIF)

Géré par le pôle social de l'AAPEJ, le dispositif d'accompagnement des auteurs de violences intrafamiliales (le DAAVIF), a pour objectif de prévenir la récidive en matière de violences intrafamiliales et permettre d'une part l'accueil et l'hébergement, hors du foyer familial, des auteurs placés sous surveillance électronique ou en libération conditionnelle, et d'autre part, leur accompagnement individualisé pour des soins et des démarches de réinsertion.

En 2024, le SPIP a effectué 34 orientations vers le DAAVIF (23 / centre de détention du Port, 2 / maison d'arrêt de Saint-Pierre, 6 / centre pénitentiaire de Saint-Denis et 3 depuis le milieu ouvert de Saint-Pierre) marquant une augmentation de 17% par rapport à 2023 (29 orientations).

Sur l'année 2024, le DAAVIF a accompagné 15 personnes auteurs de violences intrafamiliales, tout comme en 2023, contre 11 en 2022, marquant ainsi une légère baisse des personnes suivies.



Source :Rapport d'activité DAAVIF - 2024

Sur les 15 personnes accompagnées en 2024, 93% des auteurs sont incarcérés pour violences au sein du couple, dont une personne en présence de mineurs.

Le numéro d'écoute "Ne Frappez pas" *08 019 019 11* pour prévenir des violences exercées par l'auteur

Ouverte en 2020, cette ligne d'écoute gratuite est gérée par la Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en charge d'Auteurs de Violences conjugales & Familiales (FNACAV). Cette plateforme téléphonique nationale assure une écoute active du lundi au samedi de 10h à 16h (heure hexagonale), aux auteurs, potentiels auteurs et à leur entourage en difficulté devant la montée des tensions au sein du couple ou de la famille. Les appels proviennent également de professionnels ou de victimes appelant pour leur conjoint.

Les permanences téléphoniques y sont assurées par des professionnels – psychologues, éducateurs, thérapeutes - qui conseillent et proposent une aide afin d'éviter un passage éventuel à l'acte. Les écoutants orientent également les auteurs de violences conjugales s'étant déclarés comme tels vers les partenaires locaux, tels que le CPCA (Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales).

Depuis son ouverture en 2020, cette plateforme d'écoute comptabilise 14 261 appels dont 119 provenant de La Réunion.

Particulièrement sur l'année de 2024, les appels provenant de La Réunion représentent 0,4% du total des appels émis depuis la France entière, soit 21 appels. La moyenne des appels provenant de La Réunion durent 11 minutes et 29 secondes.

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) est un service déconcentré de l'administration pénitentiaire dans chaque département, placé sous l'autorité du directeur régional des services pénitentiaires. Il assure le contrôle et le suivi des peines exécutées en milieu ouvert et en milieu fermé.

Conscient de l'importance de la problématique des violences conjugales au sein du territoire, le SPIP de La Réunion a développé depuis plusieurs années des dispositifs dans le but d'améliorer la prise en charge des auteurs de violences conjugales, et a inscrit son action dans un réseau partenarial particulièrement étoffé regroupant notamment les autorités judiciaires et les associations d'aide aux victimes.

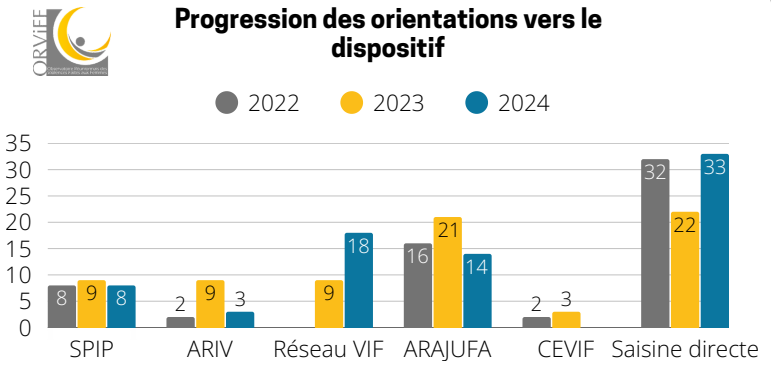
Au cours de l'année 2024, le SPIP de La Réunion assurait la prise en charge de 4857 personnes, dont 1239 auteurs de violences conjugales, ce qui représente 26% du public total accueilli par le SPIP. Parmi ces auteurs de violences conjugales, 441 personnes sont suivies en milieu fermé et 798 personnes suivies en milieu ouvert.

La justice restaurative : un dispositif en expérimentation à la réunion

La justice restaurative est une mesure gratuite, s'ajoutant à la justice pénale. Elle offre la possibilité d'instaurer un dialogue entre la victime, l'auteur de l'infraction ou toute autre personne impliquée, facilitée par un médiateur impartial et formé. Cette rencontre volontaire s'inscrit dans un espace sécurisé et confidentiel permettant aux participants d'échanger sur leurs ressentis, émotions et attentes, en lien avec l'infraction -de n'importe quelle nature- et de ses conséquences.

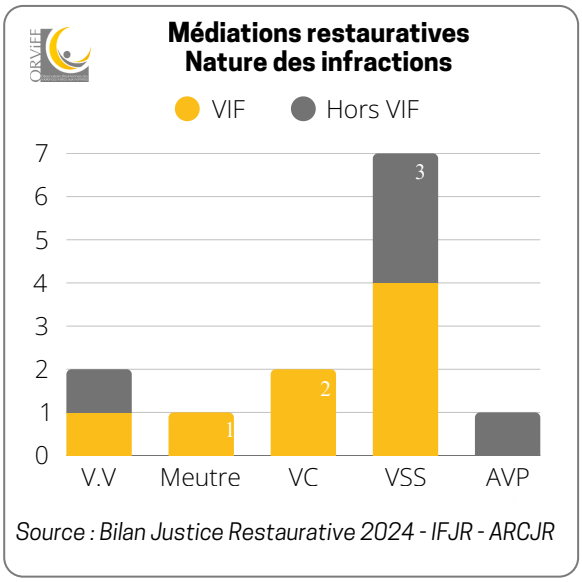
L'objectif de la justice restaurative est de favoriser la reconstruction de la victime, d'encourager la responsabilisation de l'auteur de l'infraction et de faciliter sa réintégration sociale.
Chaque mesure de justice restaurative est confidentielle et indépendante de la procédure pénale. Elle peut intervenir à tout moment de la procédure pénale et être interrompue à chaque instant. Son degré de réussite ou d'échec n'affecte pas la décision judiciaire.

À La Réunion, une antenne de l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR) s'implante en 2019, et c'est en 2023 qu'une Antenne Réunionnaise de Coordination de la Justice Restaurative (ARCJR) voit le jour. Chacune de ces deux instances se répartissent les deux secteurs de l'île et interviennent directement sur la coordination partenariale, la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation à destination des professionnels et des justiciables ainsi que l'orientation et l'animation de mesures de justice restaurative.



Source : Bilan Justice Restaurative 2024 - IFJR - ARCJR

En 2024, 92 personnes ont été orientées vers la justice restaurative (-18,60% par rapport à 2023). Les saines directes, le Réseau VIF et l'ARAJUFA sont les partenaires qui orientent le plus de personnes vers le dispositif.



Source : Bilan Justice Restaurative 2024 - IFJR - ARCJR

13 personnes ont bénéficié d'une médiation restaurative, dont 69% à l'initiative d'auteurs contre 31% à l'initiative des victimes.

GLOSSAIRE

ARAJUFA : Association réunionnaise d'aide juridique aux familles et aux victimes
BAR : Bracelet anti-rapprochement
CHAU : Centre d'hébergement et d'accueil d'urgence
CPCA : Centre de prise en charge des auteurs
DEETS : Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DRDFE : Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité
DTPN : Direction territoriale de la police nationale
ISCG : Intervenant social en commissariat de police et en gendarmerie
LEAO : Lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation
MPF : Maison de protection des familles
OP : Ordonnance de Protection
ORVIFF : Observatoire réunionnais des violences faites aux femmes
PGH : Pension gîte-hôtel
SAUT : Structure d'accueil d'urgence temporaire
SIAO : Service intégré de l'accueil et de l'orientation
TGD : Téléphone grave danger
VC : Violences conjugales
VIF : Violences intrafamiliales

REMERCIEMENTS

L'ORVIFF remercie l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs pour leur contribution tout au long de l'année, s'agissant de la collecte des données, la relecture et la validation des écrits.
Ces collaborations encrées de longue date ou naissantes, contribuent à enrichir l'analyse des politiques publiques en matière de violences au sein du couple.

Document édité en janvier 2026 par:

OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

6 RUE DES MESSSAGERIES - 97404 SAINT DENIS CEDEX

orviff@reunion.gouv.fr
www.orviff.re